



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations sportives

Question écrite n° 98675

Texte de la question

M. Bernard Debré appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la politique sportive engagée par la mairie de Paris. Le ministre a récemment déclaré, à juste titre, dans un entretien publié par la revue Acteurs Publics, que : « Le sport n'est pas un bien marchand comme les autres. » Or la mairie de Paris s'apprête à retirer au plus ancien et au plus titré club associatif de France, le Racing-Club de France, la concession de La Croix-Catelan, au bois de Boulogne, pour l'attribuer au groupe Lagardère dans le cadre d'un projet de sport-business à caractère exclusivement élitiste, financier et commercial. Grâce à cette concession, dont il a fait en cent vingt ans de présence le plus grand club omnisport français, le Racing-Club de France subventionne des écoles de jeunes dans dix-sept disciplines, sur plusieurs sites de Paris et de banlieue où sont accueillis, équipés et entraînés chaque semaine plus de cinq mille enfants, ce qui en fait le premier centre de formation sportive du pays. Le RCF accueille également gratuitement sur ses installations plusieurs centaines de scolaires des collèges et lycées parisiens. Ces actions diverses concernant des enfants de tous milieux et de toutes origines, ce club apporte ainsi une précieuse contribution à la politique de la ville, en aidant à l'intégration et à l'insertion des jeunes par la pratique sportive. Privé des ressources de La Croix-Catelan, le Racing-Club de France serait contraint de mettre fin à l'essentiel des missions sportives et sociales qu'il assure aujourd'hui dans l'intérêt du sport, de la jeunesse et de la vie associative, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte faire pour que le Racing-Club de France, association loi 1901 sans but lucratif, ne soit pas la victime d'une alliance contre nature entre une mairie socialiste et un grand groupe privé industriel et commercial.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98675

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6961